

**Procès-verbal**  
**de la réunion du Conseil d'administration du Média de service**  
**public 100,7**  
**du 25 avril 2023**

**Présents/es :**

Présidente	Véronique Faber
Membres	Tania Brugnoni, Josée Hansen, Tom Hermes, Raphaël Kies, Steph Meyers, Pierre Reuter, Thierry Zeien
Directeur	Jean-Lou Siweck
Commissaire de Gouvernement	Céline Flammang
Secrétaire	Pia Betz

**Absents/es :** Jean-Marie Haensel (ayant donné procuration à Josée Hansen)

## **A. Points pour décision**

### *1. Adoption de l'ordre du jour*

Mme Faber présente l'ordre du jour.

- ✓ L'ordre du jour est adopté.

### *2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 7 février 2023*

Plusieurs membres et Mme Flammang proposent des modifications qui sont toutes retenues.

- ✓ Le procès-verbal de la réunion du 7 février 2023 est adopté.

### *3. Validation Attestation conflit d'intérêt*

Mme Faber présente l'attestation sur les conflits d'intérêt à remplir et signer par les membres. Les membres discutent sur la notion de « famille proche » et décident de prévoir le 2<sup>e</sup> degré de membres de la famille.

- ✓ L'attestation sur le conflit d'intérêt est adoptée.

### *4. Validation Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration*

Mme Flammang propose un changement afin d'aligner la majorité des voix requise pour la désignation et la révocation du directeur général et du président à la règle prévue à cet égard par la loi.

Plusieurs membres proposent des adaptations de la procédure d'élection du/de la président/e et du/de la directeur/rice général/e.

Un membre pose une question sur la vérification et l'acceptation des salaires. M. Siweck explique le système des virements collectifs via le système Multiline.

- ✓ Le Règlement d'ordre intérieur est adopté.

### *5. Approbation des comptes annuels audités 2022*

Les comptes annuels audités clôturent avec un excédent de 234 812 euros, une somme de bilan de 2 253 747 euros et des capitaux propres de 1 080 742 euros.

M. Siweck présente les comptes annuels audités 2022, comparés aux chiffres provisoires présentés lors de la réunion du conseil d'administration en février 2023. Il informe les membres que les chiffres sont très proches et l'audit des comptes de l'exercice 2022 s'est clôturé avec opinion sans réserve du réviseur d'entreprise.

Le conseil d'administration arrête l'approbation des comptes annuels à l'unanimité.

### *6. Management Lettre du Réviseur*

M. Siweck explique que deux éléments demeurent sur la Management Lettre du réviseur, par rapport à cinq recommandations l'année dernière. Le premier élément tient au contrôle systématique concernant la séparation d'exercice. M. Siweck explique que le système des bons de commande, introduit en fin d'exercice dernier, devrait adresser ce point. Le second élément concerne l'absence de procédure formalisée pour l'approbation des augmentations de salaires. M. Siweck explique qu'il n'y a pas eu d'échange oral avec le réviseur et qu'il n'est dès lors pas clair si les procédures mises en place au cours du dernier exercice adressent cette recommandation de manière satisfaisante.

Un membre propose de contacter le réviseur d'entreprise afin d'avoir un retour oral sur les deux recommandations. M. Siweck est d'accord.

Un membre pose une question sur le montant d'avoirs en banque à l'actif du bilan. M. Siweck précise les contreparties au passif du bilan y relatives et donne des explications au sujet des besoins en trésorerie de l'établissement, alors que la dotation est versée à un rythme trimestriel, mais pas dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée.

Les membres prennent note des recommandations du réviseur d'entreprise et conseillent de poursuivre la mise en œuvre des recommandations du réviseur.

Mme Faber et M. Siweck préparent une réponse au réviseur.

#### *7. Approbation du rapport annuel 2022*

M. Siweck présente le projet de rapport annuel 2022.

Les membres discutent du projet de rapport annuel et félicitent l'aspect dynamique et créatif du document.

M. Siweck précise qu'un résumé du rapport d'activité en langue française viendra compléter le document.

- ✓ Le rapport annuel est approuvé.

#### *8. Approbation du Pré-Budget 2024*

M. Siweck explique que pour élaborer le Pré-Budget, ce dernier s'oriente des éléments prévus par la convention 2024-2030.

Un membre demande comment l'augmentation prévue en personnel a été établie. M. Siweck explique que le chiffre a été établi en fonction des projets futurs, tels que préparés au vu de la négociation de la convention.

- ✓ Le Pré-Budget 2024 est approuvé.

### **B. Points pour discussion**

#### *9. Conseil d'auditeurs/trices*

Mme Faber rappelle que, dans le cadre de la nouvelle loi, un conseil des auditeurs/rices doit être mis en place.

M. Siweck présente les tenants et aboutissants de ce conseil prévu par l'article 7 de la loi du 12 août 2022 portant organisation de l'établissement public « Média de service public 100,7 ».

M. Siweck présente des recherches comparées effectuées sur d'autres conseil des auditeurs/rices à l'étranger, des propositions et des questions à trancher. M. Siweck explique qu'un défi sera que ce conseil comprendra bien son rôle au sein de la gouvernance du Média de service public 100,7. Il explique que le Média de service public présente certaines particularités telles que les langues parlées au Luxembourg, le degré de notoriété de la radio, la taille du pays et le nombre limité d'auditeurs/rices potentiels. Il explique que l'idée serait que ce comité produise un retour du terrain et du public, sans nécessairement avoir une position unanime de ce comité sur les différentes questions. Il relève que les sujets qui seront partagés devraient être déterminés en échange avec des membres de l'équipe et en fonction des propositions des membres. Il explique également que ce conseil aura besoin d'un secrétariat assuré par un membre du Média de service public 100,7. Une voie complémentaire serait également de consulter le public plus large, par exemple via des sondages.

Les membres discutent la mise en place du conseil des auditeurs/rices, en soulevant des questions et des réflexions, sur :

- l'idée derrière ce conseil ;
- les modalités d'organisation pour que ce conseil corresponde à la situation du Média de service public ;
- la thématique devant porter sur la programmation elle-même ;
- les modalités de sélection des participants ;
- des craintes d'avoir un deuxième conseil d'administration ;
- le besoin que le comité ait un vrai lien avec l'auditeur/rice moyen/ne ;
- l'importance de la représentation sociographique ;
- l'idée de créer un panel d'un public de personnes qui s'intéressent et qui veulent donner un feedback et qui vont faire une analyse approfondie ;
- les risques et problèmes qu'il faudrait anticiper sur base d'expériences faites dans d'autres structures à l'étranger, par exemple l'exemple de la Communauté germanophone belge où il y a des conseils d'auditeurs avec des focus groups sur différents sujets avec un nombre limité de citoyens) (le modèle du « Conseil des citoyens ») ;
- d'éventuels incompatibilités ou conflits d'intérêts ;
- le besoin d'un/une président/e ou un/e modératrice et le besoin ou non de hiérarchie ou de pouvoirs décisionnels au sein d'une telle structure ;
- la difficulté potentielle de trouver des bénévoles souhaitant à s'engager dans un tel conseil ;
- l'exemple du Klimabiergerrot et d'un comité mis en place autour du sujet de la mobilité ;
- la possibilité d'une collaboration entre une partie permanente et une partie temporaire ;
- la nécessité d'avoir un know-how spécifique au sein de ces réunions ;

- la possibilité d'une participation de membres de l'équipe au sein de ces réunions ;
- le lien entre équipe rédactionnelle et les membres du conseil des auditeurs/rices ;
- le but d'avoir un retour direct et de créer des liens avec des auditeurs/rices ;
- le rôle du conseil d'administration dans le cadre des réunions de ce comité ;
- le bon nombre de participants à un tel comité ;
- la rémunération éventuelle des membres ;
- la variété des membres et le degré d'écoute ;
- l'idée de donner un « crash-cours » aux personnes participantes sur le fonctionnement des médias ;
- la visibilité de ce conseil ;
- sur la possibilité d'échanger avec d'autres structures similaires à l'étranger ;
- le volet éducation aux médias ;
- l'effet bénéfique pour la visibilité de la radio.

M. Siweck explique qu'en Suisse, par exemple, ce comité discute de l' « output », c'est-à-dire de ce que vivent les auditeurs/rices qui écoutent la radio, donc sur des émissions spécifiques. La taille du comité dépendra aussi de ce qui est gérable au niveau organisationnel. Il explique que la composition de ces structures à l'étranger manque souvent de représentativité, notamment socio-économique.

Mme Faber soulève la question de la relation entre conseil d'administration et conseil des auditeurs et l'idée d'une rotation au sein d'une structure permanente. Elle résume qu'il faudrait une certaine objectivité pour que les participants/es ne représentant pas un groupe mais sont là comme individus. Elle insiste sur l'importance que le conseil d'administration ne soit pas représenté dans ce conseil car cela apporterait des conflits d'intérêt.

Mme Flammang explique que la loi prévoit qu'il faut un lien avec les citoyens et que dès lors un dialogue avec le public sera important. Elle soulève également le volet éducation aux médias

Mme Faber conclut que les discussions sur ce sujet seront poursuivies lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

### **C. Points pour information**

#### *10. Point sur l'avancement de la nouvelle plateforme digitale*

M. Siweck explique que le système « playout » est en train d'être remplacé et que le nouveau CMS et la nouvelle page internet sont en cours d'élaboration. Ces projets sont interconnectés et il existe un besoin de formations à ces sujets. Le lancement du site internet a été déplacé jusqu'après les élections communales.

M. Siweck présente le design du nouveau site internet, tant en version mobile qu'en version desktop et explique les réflexions derrière la structure du site retenue et les fonctionnalités prévues.

Un membre pose une question sur les photos qui seront utilisées.

Mme Faber demande si des liens seront intégrés sur les présences de la radio sur les réseaux sociaux. M. Siweck répond que cela n'est pas prévu, chaque canal ayant ses propres caractéristiques.

Un membre pose une question sur la newsletter.

M. Siweck explique qu'il est prévu que l'application mobile actuelle sera maintenue dans une première phase. Elle devra ainsi être intégrée avec le nouveau CMS. Certaines fonctionnalités du site web ne pourront toutefois pas être offertes avec cette application mobile.

Mme Faber demande s'il n'y a pas une possibilité de rendre davantage visibles les modérateurs/rices et journalistes, M. Siweck répond que cela est prévu avec des photos relatives aux émissions en cours.

#### *11. Festivités pour le 30e anniversaire*

M. Siweck explique que plutôt qu'une fête unique le jour même de l'anniversaire de la radio, en septembre 2023, il est prévu de placer une série de présences de la radio sur le terrain sous le thème du 30<sup>e</sup> anniversaire. Une porte ouverte à la radio pourra être organisée après les élections européennes en clôture des activités. Des premières sorties sont prévues dans le cadre des élections communales, ce qui nécessitera entre autres la location d'une camionnette et la commande d'une tente. Pour augmenter la visibilité sur le plus long terme il conviendra de commencer une campagne fin septembre.

M. Siweck soumet au conseil d'administration le projet – non-budgétisé pour 2023 - d'acquérir un minibus pour faciliter l'organisation des présences externes de la radio. Une alternative serait un « leasing » sur plusieurs années.

Un membre propose d'acheter un minibus en occasion, un autre indique qu'il faut faire attention aux délais de livraison.

Mme Faber explique qu'un déficit avait été déjà prévu et qu'en principe le budget sera suffisant en 2024. M. Siweck explique que cela signifie qu'il faudrait prévoir ces dépenses dans la gestion de trésorerie en fin de l'exercice 2023 et le début de l'exercice 2024, où le recours à une ligne de crédit auprès d'une banque est à prévoir d'une manière ou d'une autre.

Le Conseil d'administration approuve l'acquisition d'un minibus en 2023.

#### *12. Mise à jour RH*

Un nouvel archiviste et un remplacement en congé parental ont été recrutés. Tous les postes sont actuellement occupés.

### *13. Exécution budgétaire au 1er trimestre 2023*

M. Siweck explique que la radio se trouve dans la même situation que l'année précédente et qu'elle est bien positionnée par rapport au budget.

### **D. Divers**

Mme Flammang informe les membres que le Ministre des Communications et des Médias sera présent à la Chambre des députés pour présenter la Convention 2024-2030 le mercredi 3 avril 2023. Le dépôt à la Chambre du projet de loi de financement est la prochaine étape.

M. Siweck informe les membres qu'il a été nommé membre du Board Nomination Committee de l'European Broadcasting Union (EBU), un comité qui a pour mandat de sélectionner les membres du comité exécutif de l'EBU.

Répondant à la demande d'un membre, M. Siweck explique que le lancement de la station de radio de musique classique opus 100,7 s'est bien déroulé et que les premières réactions sont très encourageantes.

Répondant à la demande d'un membre, M. Siweck explique que l'établissement a mis en place le nouveau système de l'eFacturation mais continue à accepter des factures en dehors de ce système.

La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au 27 juin 2023 à 11:30 heures au siège de la radio.

Luxembourg, le 25 avril 2023



---

Véronique Faber  
Présidente



---

Pia Betz  
Secrétaire